



Règlement général Concours Créateurs et Designers «DenDen Design Days » 2024 :

Article I : Le concours Créateurs et Designers est dédié aux designers, plasticiens, architectes et stagiaires des instituts supérieurs des beaux-arts, des arts et des métiers, de l'école supérieure des sciences et technologies du design, ainsi qu'aux stagiaires des centres de formations professionnelles publics et privés actifs dans le secteur de l'artisanat et du design.

Article II : La participation aux concours Créateurs et Designers peut être individuelle ou un collectif qui ne dépasse pas 3 personnes.

Les participants peuvent soumettre un seul modèle (01) ou une collection de modèles cohérente et inspirée du patrimoine national tunisien. Les participants peuvent utiliser différents types de matériaux pour réaliser leurs modèles, et il est recommandé d'utiliser autant que possible des matériaux de base locaux.

Article III : Les modèles de produits soumis au concours ne doivent pas être précédemment présentés dans des concours.

Article IV : Les personnes intéressées à participer à ce concours doivent signer le règlement général du concours, remplir le formulaire de participation ci-

dessous, et envoyer la candidature à l'adresse email hubdenden@gmail.com au plus tard le 08 Juin 2024 à Minuit.

Le dossier de candidature doit obligatoirement inclure les documents suivants :

- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Le règlement général du concours signé par le participant.
- Le formulaire de participation au concours rempli.
- Le dossier technique détaillé avec des photos réelles des modèles proposés.

Article V : Les produits soumis au HUB Design Denden sont soumis à une pré-sélection et à une sélection finale par un comité de spécialistes réunis à cet effet sous la supervision de l'Office National de l'artisanat composé de :

- **Un représentant de l'office National de l'artisanat**
- **Un représentant du projet Creative Tunisia ,**
- **Un représentant de l'Alliance Tunisienne des Designers,**
- **Un représentant de l'ESSTED,**
- **Un représentant de l'ISBAT**

Article VI : Le comité de spécialistes évalue les modèles selon les critères suivants :

- | | |
|--|-------------------|
| • Innovation et qualité plastique : | 20 points |
| • Pertinence de l'interprétation des références patrimoniales : | 10 points |
| • Qualité technique et maîtrise des matières premières : | 20 points |
| • Fonctionnalité : | 20 points |
| • Commercialisation (la capacité d'accès au marché) : | 10 points |
| • Respect de l'environnement « écoresponsable » : | 20 points |
| ➤ Total : | 100 points |

Article VII : Un trophée et un prix seront décernés au gagnant du concours

Article VIII : Les créations pré-sélectionnées seront exposées au HUB Design Denden du 27 au 29 juin 2024 durant les Denden Design Days pour participer à la sélection finale.

Article IX : Les participants ayant participé au concours peuvent mettre leurs créations à la disposition du HUB Design Denden pour les exposer et les promouvoir lors d'expositions locales et internationales pendant un an. Les participants ayant participé au concours autorisent le HUB Design Denden à utiliser les images et les vidéos de leurs produits afin de les présenter dans le cadre de ses activités de développement et de promotion.

Article X : Les créations doivent être récupérées auprès du HUB Design Denden dans un délai d'un mois à compter de la fin de la manifestation. Passé ce délai, le HUB Design Denden décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des créations.

Article XI : Calendrier :

08 juin 2024 à Minuit : Clôture de la réception des dossiers de candidature

12 juin 2024 : pré-sélection des candidatures

29 juin 2024 : Sélection finale et Annonce du meilleur projet

Signature du participant

(obligatoire avec la mention "J'ai pris connaissance et j'accepte").